



Poussières de silice : aspirer pour mieux respirer



EXPOSITION AU RISQUE

Lors de la découpe d'éléments en béton, l'opérateur non équipé de dispositif de protection dédié est susceptible de respirer la poussière fine contenant des particules de silice cristalline alvéolaire (SCA). Celles-ci s'avèrent dangereuses pour la santé. L'exposition à plus ou moins long terme favorise le développement de maladies, voire de cancers.



COMPRENDRE LE RISQUE

La silice cristalline est un minéral dur et transparent présent dans les matériaux naturels (granit, grès, gneiss, sable, ardoises, argiles, talc, mica, etc.) et les produits manufacturés (béton, mortier, briques, tuiles, carrelage, etc.). Toute intervention sur ces matériaux peut occasionner une poussière fine contenant des particules de silice cristalline alvéolaire (SCA). C'est cette forme de silice qui s'avère dangereuse pour la santé.

1

QUELLES SONT LES SITUATIONS D'EXPOSITION AU RISQUE ?

Les situations de travail susceptibles d'émettre, dans l'air, de la poussière chargée de silice cristalline sont nombreuses. Voici quelques exemples :

- > **Travaux souterrains** : creusement de tunnel, etc.
- > **Travaux d'usinage du granit** : polissage, sciage, etc.
- > **Travaux publics** : découpe de matériaux, sciage de bordures et dalles de béton.
- > **Travaux de maçonnerie** : ponçage et rabotage de béton.
- > **Démolition** : découpage, broyage du béton.
- > **Electricité et plomberie** : saignée, rainurage, perforation.
- > **Vidange** de sacs récupérateurs de poussières des extractions de ventilation.
- > **Utilisation de soufflettes** pour nettoyage vêtements ou pièces.

2

QUELS EFFETS SUR LA SANTÉ ?

> **À long-terme (toxicité chronique)** :

- bronchites chroniques sévères ;
- silicose (maladie irréversible, dont l'évolution continue malgré l'arrêt de l'exposition) ;
- cancer broncho-pulmonaire.

> **À court-terme (toxicité aiguë)** :

- toux et gênes respiratoires, irritations des yeux...



Les traitements ne permettent pas de guérir :
la prévention et la vigilance sont donc indispensables.

3

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

L'arrêté du 26 octobre 2020 inscrit « les travaux exposant à la poussière de silice cristalline alvéolaire issue de procédés de travail » comme agents cancérogènes. À compter du 1^{er} janvier 2021, dès lorsqu'un salarié est exposé dans le cadre de son activité professionnelle à de la silice cristalline alvéolaire, l'employeur devra respecter des règles supplémentaires spécifiques à la prévention des agents CMR (cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques).

Articles R4412-59 à R4412-93 du Code du travail.

PRÉVENIR LE RISQUE

Avant toute intervention, il est impératif de procéder à l'évaluation du risque aux poussières de silice cristalline alvéolaire (SCA) quelle que soit la situation de travail, y compris les opérations d'entretien et de maintenance.



ÉVALUER ET ADAPTER L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

- > Privilégiez les processus de travail minimisant le dégagement de poussières.
- > Informez et formez vos salariés sur les risques pour la santé et la sécurité des SCA.
- > Limitez le nombre de salariés exposés et leur temps d'exposition.
- > Délimitez les zones à risque : organisez le chantier pour que la majorité des salariés soient le plus éloignés possible de la source d'émission de poussières.



UTILISER DU MATÉRIEL ADAPTÉ

Vous devez utiliser du matériel adapté pour piéger la poussière au plus près de la source grâce aux deux dispositifs suivants.

- > **Les dispositifs complémentaires qui limitent la poussière** par humidification de la zone d'émission des poussières :
 - un brumisateur de chantier pour la démolition ;
 - un pulvérisateur d'eau pour le découpage (bordures, enrobés).
- > **Les dispositifs complémentaires qui captent la poussière** via un récupérateur de poussières :
 - soit fixe, comme les ponceuses-surfaceuses de sol et les raboteuses ;
 - soit amovible, dans le cas des matériels électroportatifs. C'est le cas, par exemple, de marteaux perforateurs que l'on peut raccorder à récupérateur pour centrales d'aspiration équipées d'un filtre HEPA 13 ou 14 ou d'une centrale d'aspiration poussière de silice pour le ponçage, rabotage du sol en béton.



Ponceuse-surfaceuse de sol

Raboteuse



Marteau perforateur



Récupérateur



Centrale d'aspiration équipée d'un filtre HEPA 13 ou 14



Centrale d'aspiration poussières de silice



LIMITER L'EXPOSITION DE VOS SALARIÉS

Vous avez l'obligation d'équiper toute personne exposée d'EPI adaptés, à savoir :

- > une combinaison jetable ;
- > des lunettes de protection ;
- > de demi-masque à filtre FFP 3 pour les interventions comprises entre 15 min et 1 heure ;
- > ou d'un masque à ventilation assistée avec cartouche P 3 R pour toute intervention supérieure à 1 heure.

FAITES CONFIANCE AU MATÉRIEL ET AUX ÉQUIPES LOXAM

LOXAM prend soin de vous et équipe ses matériels les plus sensibles avec des récupérateurs de poussières et des aspirateurs équipés d'un filtre HEPA. Retrouvez :

- les matériels à la location dans notre catalogue dédié ;
- les EPI nécessaires à la protection de votre santé ou celle de vos salariés dans le catalogue de vente.

Rendez-vous sur : www.loxam.fr